deux autres qui l'ont été précédemment soumis. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le rapporteur demande à la Chambre de repousser l'amendement ; selon lui le projet de la Commission donne une entière satisfaction aux cultivateurs.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. des Rotours.

M. DES ROTOURS. A ceux qui crient : Aux voix ! je répondrai que 2 et 2 font 4 ; Je crois qu'on ne le niera pas ; à et mon honorable collègue qui tout à l'heure vous disait que le traitement qu'on veut faire à l'agriculture est meilleur que celui que lui faisait la loi de 1866, je me bornerai à demander si, d'après lui, la moitié est plus que les trois quarts ? Jusqu'à présent on a cru que trois quarts font plus que la moitié. Cela est aussi élémentaire que 2 et 2 font 4. (Très-bien ! et rires à droite.)

M. LE RAPPORTEUR. Vous ne parlez que de la peste bovine. Et la péripneumonie ?

M. DES ROTOURS. Je parle de la peste bovine, qui fait l'objet de mon amendement. Quant à l'article concernant la péripneumonie, il vient d'être renvoyé à la commission. La question reste donc entière.

M. LE RAPPORTEUR. Je vous demande pardon.

M. DES ROTOURS. Du reste, entendons-nous bien. Est-il vrai, oui ou non, qu'on ait dit ici que le traitement qui va être fait à l'agriculture par la loi actuelle était plus favorable que celui qui lui est fait par la loi de 1866? Je soutiens — cela est absolument indéniable — je soutiens que le dernier de nos cultivateurs, quant il comparera le tarif de 1866 avec celui qu'on propose aujourd'hui, saura bien que la moitié c'est moins que les trois quarts, comme il sait que 2 et 2 font 4. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Que donne la loi de 1866 au cultivateur dont les animaux sont reconnus malades après l'abatage ? Elle lui donne les trois quarts. Que lui donne le projet de la commission ? La moitié !

A droite. C'est cela ! très-bien !

M. DES ROTOURS. Vous dites que les cultivateurs vous doivent de la reconnaissance, que vous les traitez bien ! Je le nie, car vous leur enlevez une partie de ce qu'ils avaient précédemment. Si ceux qui criaient tout à l'heure : Aux voix ! croient que j'ai tort, qu'ils se lèvent pour me répondre !

M. LE BARON ETIENNE DE LADOUCETTE. Ils ne connaissent pas la question !

M. DES ROTOURS. Voilà un premier point qui est acquis.

Il y en a un second, qui est non moins indéniable. J'ai dit, j'ai établi, en passant en revue la législation des divers pays, qu'en Angleterre le cultivateur dont l'animal est reconnu sain, après l'abatage a droit à la valeur intégrale de cet animal ; j'ai établi qu'en Hollande, il en est de même, qu'il en est de même en Suisse, en Suède, en Prusse et en Autriche. Or, la commission, par l'organe et son honorable rapporteur, vient vous dire : « Nous ne donnerons, dans ce cas, au propriétaire que les trois quarts, mais il aura la viande ! »

Je lui réponds : Prenez garde ! C'est là un cadeau punique, car vous savez bien que, quand un cultivateur a une étable bien garnie, si la hache administrative vient abattre tout son bétail au mois de juillet ou d'août, il se trouvera, le plus souvent, dans l'impossibilité de se défaire de sa viande !... (Aux voix !)

Je voudrais que celui de mes collègues qui crie : « Aux voix ! » vint répondre à ce je dis ! S'il avait son bétail abattu au mois d'août, dans une exploitation à une grande distance des villes, comme le sont la plupart des exploitations agricoles, et qu'on lui donnât les trois quarts de la valeur des ses animaux en lui disant : Nous vous laissons la viande, vous pouvez en tirer parti, que ferait-il ? Mais il l'enfouirait, faute de pouvoir trouver des acheteurs ! (C'est vrai ! à droite.)

Direz-vous encore, dans ce cas, que votre indemnité soit équivalente à la valeur de l'animal ?

Dans un article suivant, on dit : Nous calculerons ce que pourra valoir la viande, et nous ferons verser l'excédent, s'il y en a, dans les caisses du Trésor.

Ici encore, il y a un attentat ; si vous trouvez le mot trop fort, je dirai que c'est une atteinte portée à la situation qui est faite actuellement à l'agriculture. En effet, la loi de 1866 accorde au propriétaire, à titre d'indemnité, les trois quarts de la valeur de l'animal, et on lui laisse la viande, et il en garde le prix, même quand avec ce qu'il a déjà reçu, cela excède la valeur intégrale de l'animal.

Oh ! je sais bien que M. le rapporteur trouve cela excessif, mais ce n'est pas mon avis, parce que, en outre du dommage direct causé au cultivateur par l'abatage de ses animaux, il y a un dommage indirect, résultant pour lui, s'il vend du lait, de la perte de sa clientèle, et de la nécessité de reconstituer à grands frais son étable pour avoir du fumier et des bœufs de travail dans de bonnes conditions.

C'était donc avec raison et dans un sage esprit de prévoyance que le législateur de 1866 avait voulu que le cultivateur, outre l'indemnité des trois quarts de la valeur de l'animal, conservât la libre disposition des restes.

Y a-t-il eu des abus ? En signale-t-on un ?

Non, ce que l'on veut, c'est un tarif différent, un tarif par escalier, et on diminue le haut de l'escalier, on rabaisse la situation du cultivateur. C'est ce que vous ne voudrez pas, messieurs, ce que vous ne pouvez pas vouloir. Si vous le croyez utile, changez la législation, mais ne faites pas que le cultivateur soit traité en paria, ne faites pas qu'il soit mis en dehors du droit commun ! Cela n'est pas possible.

Il y a une loi de 1789 qui dit que nul ne peut être exproprié de sa chose sans une juste et préalable indemnité. Eh bien, aujourd'hui, on vient prendre votre bétail pour l'abattre ; c'est un vétérinaire..., J'estime les vétérinaires, je les vénère comme les médecins... (On rit), mais il y a beaucoup de médecins dans cette Assemblée, et je ne pense pas qu'aucun d'eux ose prétendre à l'infaillibilité. Ils reconnaissent que parfois ils se trompent. Y a-t-il quelqu'un ici qui puisse prétendre que les médecins et les vétérinaires sont infaillibles ? Non ! Eh bien, il suffira qu'un vétérinaire vienne dire que tout mon bétail est malade, et tout ce bétail sera abattu, même si le vétérinaire s'est trompé.

La loi de 1866 était, je le répète, une loi profondément sage, parfaitement équitable. Ne la changez pas, ou, si vous la changez, ne la changez qu'en assurant aux agriculteurs une situation au moins équivalente. Je tiens à ce qu'il n'y ait pas de suprise, et comme la Chambre aura à statuer dans quelques jours sur deux amendements qui ont déjà été pris en considération, je demande qu'elle veuille bien prendre également le mien en considération. La commission en délibérera et je m'en rapporte à sa décision, du moment où il sera bien entendu que sa seule mission est de ne pas empirer la situation du cultivateur français, de ne pas le mettre dans une situation inférieure à celle des cultivateurs étrangers. (Marques d'approbation et applaudissements à droite.)

Des observations sont présentées par M. le rapporteur et M. Guyot.

M. des Rotours y répond, et il est procédé au scrutin sur un amendement qui est adopté par 331 voix contre 76.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 10 mars
Présidence de M. LÉON SAY.

BRUITS DE COULOIRS

Il y a dans les couloirs du Sénat, un certain mouvement. On y parle de la formation d'un comité de jurisconsultes qui se proposent d'éclairer les congrégations religieuses sur l'impôt proposé par M. Brisson et de leur éviter la répugnance douloureuse de s'adresser aux bureaux d'un ministère spoliateur.

La séance s'ouvre à 3 heures.

LA POLICE DES CIMETIÈRES

Le Sénat discute et adopte la loi, déjà votée à la Chambre, relative à le police des cimetières.

ADOPTION DE PROJETS DIVERS

Le Sénat discute et adopte les projets suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Haute-Loire à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'instituteurs.

2° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Laumes à Epinac.

3° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

4° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Monéteau, près Auxerre, à Saint-Florentin.

5° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'une ligne de raccordement du chemin de fer de Cahors au Lot, près Capdenac, avec la ligne de Brive au Lot.

TARIF GENERAL DES DOUANES

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

L'article 540, avec les droits de 7 à 9 fr. pour les wagons de marchandises, et 10 à 11 fr., pour les wagons de deuxième classe est adopté.

Les articles 541 à 579 sont adoptés.

TARIF DE SORTIE

Les articles 580 à 583 sont adoptés.

Les articles 584 à 619, de l'état C, et 620 à 647 de l'état D, sont adoptés.

Tableau E. L'article relatif aux produits des colonies et des possessions françaises est adopté.

La discussion sur les fils et les tissus est renvoyée à jeudi.

INTERPELLATIONS DE M. BATBIE ET DE M. DE GAVARDIE

La discussion de l'interpellation de M. Batbie sur l'exécution des décrets du 29 mars et celle de M. de Gavardie concernant la politique étrangère, sont fixées à lundi.

L'ARMÉE DE TERRE

Sur la demande de M. le général de Ladmirault, l'urgence est votée sur la proposition de loi de M. Hervé de Saisy, ayant pour objet de dispenser temporairement les candidats à l'engagement dans l'armée de terre, de l'obligation de savoir lire et écrire, par assimilation à la loi votée dans ce but pour l'armée de mer.

M. LE GÉNÉRAL DE LADMIRAULT défend la loi.

M. LE COLONEL MEINADIER la combat

M. CAZALAS en demande l'adoption.

Le Sénat adopte la proposition de loi

M. JULES SIMON demande la mise à l'ordre du jour de la loi relative à la réforme judiciaire.

M. FERRY, ministre de l'instruction publique demande la priorité pour les lois d'enseignement.

Une discussion s'engage entre MM. Bernard, Jules Simon, Ferry, Paris, demandant la priorité pour la loi relative à la réforme postale.

Le Sénat adopte la priorité pour les lois d'enseignement et décide que la discussion de la loi sur la réforme postale est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 4 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 10 mars 1881
PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS

La question du scrutin de liste fait l'objet de toutes les conversations dans les couloirs.

LE DÉVOUEMENT RÉCOMPENSÉ

La séance s'ouvre à 2 heures.

M. FARCY dépose une proposition de loi allouant des pensions aux familles des personnes victimes de leur dévouement en temps d'épidémie ou dans un incendie.

L'urgence est déclarée et le projet adopté.

L'ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

La Chambre reprend la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'administration de l'armée.

Les articles III à VIII et le premier paragraphe de l'article IX sont adoptés.

Au cours de la discussion du deuxième paragraphe, M. TÉZENAS développe un amendement portant que les directeurs des services administratifs de l'armée n'auront plus d'intermédiaires et correspondront directement avec les ministres.

Les articles 9 à 27 sont adoptés

Divers amendements tendant à rétablir l'ancienne dépendance des services de l'intendance au ministère de la guerre, sont retirés après une discussion.

A propos de la discussion de l'article 28, M. LELIÈVRE demande que le recrutement du personnel de l'intendance soit mis au concours.

M. DES ROYS, rapporteur, réplique.

M. LELIÈVRE lui répond et exprime l'étonnement qu'il éprouve en voyant exclure du concours aux services de l'intendance les officiers d'administration.

M. BALLUE appuie l'amendement présenté par M. le ministre de la guerre. Cet amendement établit comme suffisante, la compétence des officiers d'administration.

L'orateur nie que l'on puisse se préparer au concours tout en faisant partie de l'armée active. Cette préparation est insuffisante pour l'administration.

Cet amendement est rejeté.

La Chambre adopte les articles 29 à 35.

Sur l'article 36, M. CORNIL, développe un amendement tendant à créer un emploi de médecin inspecteur général ayant le grade de général de division.

M. le rapporteur et M. le ministre de la guerre combattent cette proposition.

L'amendement est repoussé.

Les articles 36 à 45 sont adoptés.

La Chambre décide q'elle passera à une seconde délibération.

Après l'examen des diverses questions d'intérêt local, M. PAUL BERT, dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif au recrutement et concernant les séminaristes.

La Chambre renvoie à lundi, la discussion du projet sénatorial relatif au droit de réunion

PORT DE MARSEILLE

La Chambre procède à la discussion du projet de loi ayant pour objet la création de nouveaux bassins au sud du port de Marseille, et repousse la demande d'ajournement déposée par M. Naquet et combattue par M. Carnot.

M. FARCY développe un contre-projet et combat vivement le projet du gouvernement. Il dit que des intérêts personnels sont engagés dans cette affaire.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée.

INCENDIE DES MAGASINS DU PRINTEMPS

(Service télégraphique particulier)

Derniers détails.

L'incendie des magasins du Printemps met sur le pavé 800 employés et 2,000 ouvriers. Profitant du courant de sympathie qui se manifeste en leur faveur dans tous les rangs de la population parisienne, M. Jaluzot a résolu de tenter immédiatement une reconstitution provisoire de ses magasins, qui lui permettra de leur redonner du travail. Voici, croyons-nous, à quelle combinaison il s'est arrêté :

Il fera une sorte d'émission populaire au capital de trois millions, dans laquelle il admettra même les souscriptions de cinq francs. Avec cette somme, il ouvrira dans Paris, soit dans un local qu'il louera, s'il en trouve un convenable, soit au besoin dans une construction légère qu'il fera élever exprès, une sorte d'immense bazar où le public se précipitera certainement, autant par curiosité que par générosité. Il peut compter sur l'engouement parisien qui ne manque jamais à ce qui à le caractère d'une bonne œuvre. On assure qu'il aurait déjà télégraphié à tous ses fabricants pour leur demander de préparer des envois.

Dès aujourd'hui, M. Jaluzot a repris une centaine d'employés qu'il a installés, tant bien que mal, dans la maison qui porte le n° 89 de la rue d'Amsterdam et qu'il avait acquise récemment. Ces employés sont chargés de continuer les expéditions en province et à l'étranger. Quelques-uns de ces employés ont dû faire comme leur patron et aller s'habiller dans un magasin de confection. Ils ont tout perdu dans l'incendie. Il y a là un garçon de bureau qui est resté en pantoufles et en tablier bleu depuis hier matin. C'est ce qu'il avait sur le dos au moment où le feu a pris, et il n'a pas sauvé autre chose. On ne cite parmi les employés de la maison que deux jeunes filles qui ont eu la présence d'esprit d'emporter en fuyant la petite malle où elles mettaient leur linge en commun.

Pour attester que la catastrophe dont elle était la victime n'atteignait pas la maison du Printemps dans son existence, M. Jaluzot avait fait coller, hier, boulevard Haussmann, une affiche annonçant aux créditeurs qu'on continuerait à payer les quittances à guichet ouvert. Ce matin, il en a été payé pour la somme d'un *million*.

Si vite qu'on procède, il faut prévoir un chômage de plusieurs semaines pour les employés et les ouvriers. D'autre part, il y a eu des victimes dans l'incendie ; on s'ingénie de toutes parts pour venir en aide à ces infortunés.

La société de secours mutuels, l'*Union du commerce*, la plus importante qui existe en France, puisqu'elle compte 11,000 adhérents, société sur laquelle l'annonce que M. Gambetta présidera son assemblée générale le 20 mars prochain et y prononcera un grand discours, a appelé récemment l'attention, cette société ouvre de son côté une souscription publique dans ses bureaux, 17, boulevard de Sébastopol. Déjà elle a pris quelques mesures urgentes. Elle a loué un hôtel pour loger les jeunes gens et les jeunes filles qui demeuraient dans les magasins incendiés et qui sont sans famille à Paris et sans moyen d'existence. Elle a acheté en outre mille cachets dans des restaurants à prix fixe pour les distribuer aux employés sans travail. Enfin, elle a convoqué les cent quatre-vingt-dix-sept employés du *Printemps* qui font partie de la société à une réunion qui aura lieu ce soir au siège social, 17, boulevard Sébastopol. On y délibérera sur les moyens les plus efficaces pour venir en aide non-seulement à eux, mais encore à leurs camarades qui ne sont point sociétaires.

Contrairement à ce qu'ont dit quelques journaux, les assurances étaient très scrupuleusement faites et représentaient exactement la valeur des marchandises en magasin. Ce qu'on a pu sauver est insignifiant ; les rayons de blanc et de toile ont été enfumés et noyés d'eau. Après un lessivage, une partie des marchandises pourra être remise en vente. Tout le reste des débris des magasins n'est que loques charbonnées et souillées

Hier matin encore, deux pompes à vapeur fonctionnaient sur le théâtre de l'incendie. Celle de la rue de Provence et celle de la rue Auber. Les décombres fument toujours, et les pompiers, escaladant hardiment les murs brûlants, dirigent le jet de leurs lances en tous sens. On a commencé à construire une palissade en planches qui fera le tour des maisons incendiées et permettra de rendre à la circulation l'important carrefour formé par le boulevard Haussmann, la rue Auber et la rue du Havre, qu'une haie de sergents de ville continuent à interdire à la foule.

Les curieux sont toujours en grand nombre et le spectacle ne laisse pas que d'être intéressant. Sur le boulevard Haussman, les guillochures d'or qui ornaient la façade depuis le bas jusqu'en haut ont gardé tout leur éclat et font un singulier contraste avec les fenêtres béantes, dévastées et noicies par le feu, les balcons de fer tordus par la chaleur et les pièces d'étoffe restées accrochées aux barreaux, qui pendent effilochées. Sur la rue du Havre et de Provence, les façades qui menacent ruine sont éventrées et laissent voir les profondeurs du magasin, indescriptible chaos d'objets déformés et à demi détruits. Il est question d'employer la dynamite pour faire sauter les murs encore debouts.

Un pick-pocket, profitant de la circonstance, s'était glissé dans la foule amassée boulevard Hausmann et avait déjà volé plusieurs porte-monnaie quand, surpris en flagrant délit, il a été arrêté et conduit au poste.

Un détail rétrospectif. Le feu a été signalé par M. Delahaye, capitaine au 89e régiment de ligne, en garnison à Saint-Denis, qui a vu la flamme en passant en voiture pour se rendre gare Saint-Lazare ; il est descendu, a requis des artilleurs qui passaient et a donné l'alarme en frappant à la devanture pour prévenir les employés.

***

On lit dans *Paris-Journal* :

« Le brave pompier Havard, englouti dans les décombres, en avait été retiré presque complètement calciné, mais respirant encore. Au sortir de la pharmacie américaine, on avait étendu le malheureux sur un brancard et des soldats emportaient leur triste charge à l'hôpital Beaujon.

» Eh bien ! le croirait-on ? il s'est trouvé, sur le passage du lugubre cortège, un voyou assez immonde pour insulter l'habit militaire de l'héroïque moribond.

» — Il est mort ! pauvre garçon ! exclamait la foule.

» — Bah ! s'est écrié le voyou, ce n'est qu'un soldat : ça en fait toujours un de moins !

» Rien ne saurait dépeindre l'indignation exaspérée de la foule à cet ignoble propos, et si son auteur, comprenant l'effet produit, ne s'était pas, comme par miracle, subitement éclipsé, il eût été bien certainement écharpé. »

Les funérailles du pompier Havard

Les obsèques du sapeur-pompier Jacques Hovard, mort des suites des blessures reçues pendant l'incendie du Printemps auront lieu demain matin, à onze, heures, à la chapelle du Val-de-Grâce, après la cérémonie religieuse, le cercueil sera conduit au cimetière Montparnasse.

***

Hier soir, à sept heures, un pan de mur de la façade donnant sur la rue de Provence s'est écroulé.

Quelques instants après, au autre pan de mur, du côté de la rue du Hâvre, s'est également écroulé.

Le pompier Taraux, dont l'état est toujours grave est cependant dans une meilleure situation qu'hier. On ne désespère pas de le sauver. Au rapport du jour, il a été porté pour la médaille militaire.

***

Paris, 11 mars, 11 h. 50 matin.

Les journaux du matin annoncent qu'ils organisent, pour le 13 mars, au Trocadéro, une matinée au profit des victimes du Printemps.

NOUVELLES MILITAIRES

Par décret inséré à l'*Officiel* d'aujourd'hui, M. Foullioy, capitaine-adjudant-major, au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, est nommé chef de bataillon d'infanterie de ligne au 84e, en garnison à Avesnes, en remplacement de M. Schmedter admis à la retraite.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

On annonce que les opérations de la tournée de révision commenceront le 28 mars courant ; elles doivent être terminées au plus tard le 18 juin.

On lit dans l'*Emancipateur de Cambrai* :

Il y a quelques jours, M. le président et les membres du bureau du Comité catholique de Cambrai, ainsi que M. le président, M. le directeur-aumônier, et les membres du bureau du Comité du Cercle catholique d'ouvriers, ont envoyé à Monseigneur l'archevêque-nommé de Cambrai la lettre suivante :

Monseigneur,

Le Comité catholique de Cambrai et le Comité du Cercle catholique d'ouvriers ne veulent pas attendre votre arrivée dans la ville archiépiscopale pour solliciter de Votre Grandeur une paternelle bénédiction.

Nous savons combien votre zèle de pasteur et d'évêque a soutenu, à Paris d'abord, à Limoges ensuite, toutes ces Œuvres catholiques suscitées par les besoins nouveaux qu'ont créés à l'Eglise les attaques dont elle est quotidiennement l'objet.

Fils dévoués de nos évêques, c'est sous leurs yeux et avec leur entière approbation que nous voulons travailler et combattre.

Nos catholiques ouvriers, nos enfants des patronages et des écoles libres, vous donneront leurs cœurs comme ils les avaient donnés au cardinal Régnier, parce qu'ils retrouveront en vous un ami plein d'affection, un père plein de condescendance, un évêque plein de dévouement et de sollicitude.

Votre Grandeur les verra prosternés à ses pieds, nombreux, soumis et dévoués, demandant pour les soutenir et les réconforter dans leurs travaux, quelqu'une de ces paroles épiscopales qui sont tout à la fois une force et un encouragement.

C'est en leur nom, Monseigneur, c'est au nom des membres de toutes nos Œuvres catholiques, que nous nous présentons dès aujourd'hui devant vous, et que nous prions Votre Grandeur de nous bénir, nous enfants de Cambrai, qui serons plus directement placés sous votre bienveillant patronage.

Daigne Votre Grandeur croire aux sentiments les plus respectueux de ceux qui tiennent à se dire,

Monseigneur,
Vos fils soumis et dévoués.

Monseigneur a bien voulu répondre à cette lettre dans les termes suivants :

Limoges, le 5 mars 1881.

A Messieurs du Comité catholique de Cambrai et du Comité catholique d'ouvriers.

Chers et très honorés Messieurs.

Votre lettre collective me révèle tout votre cœur et va droit au mien. Le bon Dieu m'a inspiré l'amour des œuvres, des œuvres d'hommes surtout. Il y a longtemps que j'ai la conviction que ces œuvres sont absolument indispensables, et que sans elles la vie chrétienne languit et s'éteint. Aussi ai-je accueilli avec bonheur votre chère lettre et les assurances qu'elle me donne. Comptez sur moi, Messieurs ; moi, je compte pleinement sur vous, et marchons la main dans la main.

C'est de tout mon cœur que je vous bénis et les ouvriers, et les enfants tant du patronage que des Ecoles libres. De votre côté, priez beaucoup pour moi.

Bien vôtre en N.-S.
✝ ALFRED,
évêque de Limoges.

Nous sommes heureux de pouvoir publier cette lettre.

Ce que Mgr Duquesnay dit des « œuvres » s'applique à tous les hommes, si nombreux dans notre diocèse, qui consacrent leur temps et leur fortune à la défense de notre foi. Ces paroles seront pour eux un encouragement. Elles sont adressées spécialement aux Comités de la ville archiépiscopale, mais nous n'avons garde de les garder pour nous, et notre devoir est d'en faire partager la joie à tous les catholiques du diocèse de Cambrai.

Hier soir, diner, suivi de soirée à la Préfecture du Nord.

M. le Préfet recevait à sa table un assez grand nombre de maires et de notabilité de l'arrondissement de Lille et du reste du département. Les derniers invités ne sont partis qu'après minuit.

M. Jules Pollet, maire de Templeuve, vient d'être suspendu pour deux mois de ses fonctions.

M. Pierre Legrand, député du Nord, a été désigné par le 5e bureau pour faire partie de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Trarieux et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le tracé de la ligne du chemin de fer du Bourg-du-Bost à Montmereau.

Un autre représentant du Nord, M. Cirier a été nommé, par le 7e bureau, membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Benjamin Raspail et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de supprimer le chapitre métropolitain des chapelains de Saint-Geneviève, et de rendre le Panthéon à la destination qui lui fut donnée par l'Assemblée nationale en 1791.

Avis aux réservistes et aux territoriaux :

Ils ne peuvent se faire remettre la correspondance qui leur est adressée pendant qu'ils sont sous les drapeaux que par l'intermédiaire du vaguemestre de leur régiment.

Un ingénieur, parti pour faire ses vingt huit jours, s'était fait adresser poste restante ses lettres d'affaires. On a refusé de les lui remettre. Il a intenté un procès au ministre des postes. Il vient de perdre son procès.

Mais il y a lieu d'examiner maintenant si ce règlement militaire, fait à une époque où les hommes d'affaires n'étaient pas astreints à un service annuel, ne doit pas être modifié.

On sait que l'affaire Dobbelaere viendra le 21 de ce mois devant la Cour d'assises de Gand.

Ce matin, le président et ses assesseurs sont arrivés à Lille, et, accompagnés de plusieurs magistrats, ont visité la maison que les dames Wattine et Blondeau ont habitée rue du Blanc-Ballet.

Ils ont visité également la chambre occupée jadis par les époux Dobbelaere, chez le coiffeur.

Les magistrats belges étaient porteurs d'un plan, et ils ont pu, de cette façon, se rendre un compte tout à fait exact des circonstances dans lesquelles se sont produits les crimes.

La prochaine exposition des Beaux-Arts, cet été à Lille, paraît devoir être fort brillante. Les meilleurs artistes doivent y concourir.

A cette occasion, nous apprenons qu'il y aura aussi, au Jardin zoologique, une seconde exposotion pour les arts industriels, la décoration des parcs et des jardins, et de tous les articles ayant trait à l'agriculture, à la chasse, à la pêche, à la navigation et à l'aérostation.

De grandes fêtes de jour et de nuit seraient données au Jardin,

On conçoit combien de telles attractions vont attirer à Lille le concours d'étrangers ou d'horticulteurs de la région.

Nous ne saurions donc trop engager les fabricants qui voudraient faire partie de l'exposition des arts industriels, de ne pas tarder à se faire inscrire chez le directeur du Jardin zoologique.

Dimanche prochain, la Société philharmonique la *Concordia* et la Société chorale l'*Avenir* offriront à leurs membres honoraires un concert vocal et instrumental qui aura lieu dans les salons de la Mairie.

Ces Sociétés se sont assuré le concours de MM. Hector Philippart, ténor-solo de la *Société Royale des Orphéonistes* de Tournai; Edouard Gahide, baryton-solo de l'*Union* de Tournai; Jean-Baptiste Delaplace, tuba-solo de la *Fanfare Delattre;* J. Lauridan, sous-chef de la musique municipale de Croix; Albert Dujardin, violoniste; César Petit, clarinette-solo de la *Grande-Harmonie*, chef de l'*Avenir*, avec le concours de M. Arthur Vandepeute pour duo; L. Demartelaere, comique.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE

Le *Pré aux Clercs*, la *Concordia*. — Fantaisie variée pour tuba, J.-B. Delaplace. — Air de l'*Eclair*, Hector Philippart. — Air varié pour saxophone, Jules Lauridan. — *Sancta Maria*, Ed. Gahide. — Chansonnette comique, Louis Demartelaere.

DEUXIÈME PARTIE

La *Cour des Miracles* (chœur), l'*Avenir*. — Duo pour clarinettes, C. Petit et A. Vandepeute. — Air de *Charles VI*, Ed. Gahide. — Fantaisie variée pour violon, Albert Dujardin. — *Gille*, (romance), Hector Philippart. — Le *Chevalier d'Assas*, chœur avec accompagnement de musique, la *Concordia* et l'*Avenir*. — Chansonnette comique, L. Demartelaere.

Le piano sera tenu par Mlles Elvire Vandewièle et Adèle Prus élèves de l'académie de Roubaix.

Des listes de souscriptions comme membres honoraires seront déposées au contrôle. Toute personne étrangère aux deux sociétés ne sera admise que moyennant un prix d'entrée fixé à 3 francs.

On nous demande l'insertion de la note suivante :

« La commission de la Chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix, a l'honneur de porter à la connaissance des sociétaires et de tous les ouvriers menuisiers charpentiers de la ville et des environs qu'à l'occasion de la fête patronale de saint Joseph, elle célèbrera, le lundi 21 mars, l'anniversaire de la fondation de la société, par un banquet qui aura lieu au siège de la société, *à la Ville de Strasbourg*, rue Nain. Une conférence sera faite dans la matinée.

» Les sociétaires qui voudraient participer au banquet, pourront se faire inscrire dimanche et lundi, de 6 à 8 heures du soir, au siège de la Chambre syndicale. »

L'identité du noyé repêché avant-hier près de l'écluse du Sartel n'est pas encore établie que déjà nous avons à mentionner la découverte d'un nouveau cadavre.

Voici les faits tels qu'ils nous ont été racontés :

Il n'y a pas bien longtemps de cela, M. Edmond H.... épousait une jeune fille, Marie-Joséphine Vanhaele. Les nouveaux époux se fixèrent dans la rue dee Longues-Haies.

L'accord ne règna pas longtemps dans le ménage, M. H... ne tarda pas à s'apercevoir que sa femme s'enivrait, delà des querelles fréquentes. C'est, paraît-il, à la suite d'une nouvelle scène que Marie Vanhaele quitta hier, vers une heure, le domicile conjugal. Une heure après, on retirait son cadavre du canal entre la passerelle du Pile et le pont du chemin de fer.

Marie Vanhaele était âgée de 34 ans.

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation de Alp. Ledent de Flers, facteur auxiliaire à Croix, inculpé de détournement de lettres et d'un mandat de poste de 30 fr. qu'il a touché au bureau de la place Saint-Martin, à Lille.

On a retrouvé dans sa chambre, sous son lit, dans un carton, et dans une fosse, plus de 200 lettres, les unes ouvertes, les autres fermées.

Ce malheureux n'avait qu'un but : découvrir des mandats afin de se procurer de l'argent. Il a tout avoué.

Ledent appartient à une honorable famille. Il n'est âgé que de vingt-un ans.

Le tribunal l'a condamné à un an de prison et 16 fr. d'amende, avec privation de ses droits civils pendant cinq ans.

Les dévaliseurs de poulaillers recommencent à faire parler d'eux. Plusieurs d'entre eux ont visité, la nuit dernière, le poulailler de M. Capron, filateur, et en ont emporté tous les hôtes : 13 poules et 1 coq de l'espèce dite d'Ecosse.

On recherche le voleur.

Un cabaretier de la rue du Collège, M. Jean-Baptiste Noppe, a été très-désagréablement surpris, hier matin. Ayant besoin d'un coupon de drap bleu qu'il avait tout récemment mis sous clef, il ouvrit une armoire; mais celle-ci était vide. Un voleur avait enlevé le coupon.

Une plainte a été déposée au commissariat du premier arrondissement.

Une maison en construction à Croix a été visitée, la nuit dernière, par des rôdeurs qui en ont emporté les outils de deux menuisiers, MM. Léopold Kesteloot et Désiré Deleu.

La gendarmerie recherche le coupable.

Un très-malheureux accident s'est produit, hier après-midi, dans une maison en construction de la rue du Chêne Houpline, à Tourcoing.

Un manœuvre de maçon, Jules Debuigne, âgé de 20 ans, placé à la crête d'un mur de 4 mètres de hauteur, est tombé sur le sol. Il essayait de dégager le bas de son pantalon pris dans un objet, au passage d'un autre ouvrier. Le mouvement qu'il eut, lui fit perdre l'équilibre.

Le docteur Dron a donné avec empressement, les premiers secours au blessé dont l'état est assez grave, quoiqu'aucune fracture n'ait été constatée.

Debuigne a été transporté a l'Hôtel-Dieu, par les soins de son patron, M. Masquilier.

TENTATIVE D'ASSASSINAT A RAIMBEAUCOURT

M. le juge d'instruction et M. le substitut du procureur de la République viennent de partir à Raimbeaucourt, petit village situé près de Douai, pour procéder à une enquête.

Une tentative d'assassinat aurait été commise dans cette commune.

— BÉTHUNE. — Le tribunal des conflits vient de confirmer le second arrêté de conflit pris par le préfet du Pas-de-Calais dans l'affaire des frères de Béthune.

— Le jeune domestique de M. Nallage, inspecteur des enfants assistés, qui avait pris la fuite emportant 2,470 francs à son patron, vient d'être arrêté à Tournai (Belgique). Ce jeune voleur, âgé de 17 ans, est un enfant des Hospices de Paris.

— CAMBRAI. — La mort frappe à coups redoublés sur la société cambrésienne.

Avant-hier était enterrée Madame Taffin; hier Madame Maréchal; aujourd'hui voici que nous apprenons la mort de M. Alphonse Brabant.

M. Alphonse Brabant était, par alliance, le neveu de Madame Maréchal. Hier matin, il assistait comme deuillant, à l'enterrement de sa tante. Après le service, s'étant rendu à son usine de St-Roch, au moment où il entrait dans son bureau il s'affaissa, frappé d'une congestion cérébrale.

Le médecin fut appelé en toute hâte; mais ses soins furent inutiles. M. Alphonse Brabant est mort ce matin.

M. Alphonse Brabant est le frère de M. Jules Brabant, ancien député du Nord.

— CALAIS. — Aux élections qui ont eu lieu lundi dernier, à l'effet de procéder à la nomination d'un président et de deux juges au tribunal de commerce, il ne s'est présenté aucun candidat pour les fonctions de président ni pour celles de juge, aussi les élections n'ont pu aboutir.

— Conflit entre la municipalité et le ministère de la guerre à propos des nouvelles fortifications, qui doivent englober le Casino.

L'autorité militaire n'est pas disposée à autoriser une communication directe entre établissement des bains et la plage, chose qui ne se comprend guère. La ville a voté 20.000 fr. pour une rampe d'accès provisoire entre la plage et la digue, par laquelle on veut empêcher les baigneurs d'arriver à la mer.

— VILLERS-GUISLAIN. — On a trouvé mardi dernier sur le territoire de cette commune, le cadavre d'un vieillard de 80 ans, nommé Dubois Antoine. Cet homme était sorti de son domicile le 3 courant, vers midi, poussé par la manie des voyages dont il était possédé et, depuis ce temps, on n'avait pas su trouver sa trace. On croit que, trahi par ses forces, il sera tombé dans le champ où on l'a trouvé et n'aura plus su se lever.

— RAIMBEAUCOURT. — Un assassinat aurait été commis dans cette commune. Pour ne pas entraver les investigations de la justice, il nous est impossible, à présent, d'en dire davantage.

— Le lieutenant Lesieur, de la 2e compagnie d'artificiers, vient d'être mis à l'ordre du jour du 1er corps d'armée, pour sa belle conduite pendant l'incendie de la cartoucherie de Douai.

— BANTEUX. — La journée de lundi a été féconde en événements sinistres, dans cette commune.

A quatre heures et demie, une petite fille âgée de deux ans, celle de M. Passet-Potelle, vétérinaire, tombe la tête la première dans une cuvelle d'eau laissée dans la cour. Heureusement, on s'en est aperçu avant que l'asphyxie fût complète, mais son état inspire de sérieuses inquiétudes.

A cinq heures le tocsin se faisait entendre. Un incendie venait de se déclarer dans le comble d'une écurie appartenant à la veuve Lasson-Normand, occupée par Potelle-Cany. Grâce à la promptitude des secours apportés par les pompiers de Banteux et par ceux de Bantouzelle, la part du feu a été vite faite.

Le dommage est évalué approximativement à 150 francs. Il y avait assurance.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 mars. — Marie Debuysschere, rue de Lannoy, fort Desprez, 32. — Charles Dewaert, rue de l'Epeule, 2, cour Vincent. — Gabrielle Rey, rue de l'Alma, 2 cour Decock. — Hélène Cassette, rue Labruyère, maison Vandale. — Victor Lescrenier, rue de Blanchemaille, 170. — Elisa Samain, rue Decrême, cour Barenne. — Angèle Vanbellinghem, rue de Tourcoing, 48, cour St-Louis. — Alfred Barbier, rue des Longues-Haies prolongée, 13, cité Jénart. — Léon Bernard, rue Bernard, 92. — Marie Verheyen, rue Voltaire, 4, maison Duthoit. — Albert Woinet, quai de Wattrelos. — Edmond Pollet, rue de Lille, 58.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mars. — Jeanne Wauters, 74 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue St-Jean. — Marie Meurisse, 4 ans, rue de Lannoy, 247. — Louis Suvelier, 1 an, rue Brézin, maison Cornil. — Henri Désir, 18 jours, rue du Fontenoy, cour Dutilleul. — Augustin Declercq, 2 ans, rue Miln, 28. — Joseph Carpreau, 25 jours, rue de l'Espérance, cour Delfosse. — Inconnu de 25 à 35 ans, trouvé dans le canal de Roubaix, entre le pont Duries et la passerelle Nadaud. — Jules Lejeune, 11 ans, cité du Coq-Français, 27. — Virginie Farez, 63 ans, ménagère, rue St-André, 15. — Barbe Sourdeau, 88 ans, ménagère, rue Nationale, 1.

MARIAGE du 10. — Alexandre Bauduin, 32 ans, garçon de magasin, et Clara Dubacq, 22 ans, modiste.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — Avis GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GHESQUIÈRE-GRYMONPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Ernestine SOURDEAUX, veuve de Monsieur Théophile GHESQUIÈRE, pieusement décédée à Roubaix, le 10 mars 1881, dans sa quatre-vingt-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 12, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 1.